

Défilé animé jusqu'à l'usine d'aliments agro-industriels SANDERS

Le Collectif MORBIHAN CONTRE LES FERMES-USINES rejoint ***l'appel national du 17 Avril contre la réintoxication du monde***, et la journée internationale des luttes paysannes.

Aujourd'hui, l'agriculture industrielle est la principale cause de destruction de l'environnement et de déstabilisation du monde paysan en Bretagne.

Rassemblement aux portes de Pontivy.

Le 17 avril à 11h,

bourg de St-Gérand,

**Défilé animé jusqu'à l'usine d'aliments agro-industriels
SANDERS**

Venez avec des slogans, des parures et
des costumes incarnant un monde non toxique.

Ce rassemblement s'adresse à l'entreprise SANDERS, filiale du groupe AVRIL et géant de l'alimentation animale industrialisée.

Nous dénonçons le discours mensonger de la Région et de l'Etat ainsi que leur soutien complice aux entreprises agro-industrielles qui sont responsables du saccage environnemental et social, tant en Bretagne qu'en Amazonie ou ailleurs dans le monde.

Le système SANDERS :

- Gère et organise la filière du soja OGM issu de la déforestation vertigineuse de l'Amazonie. Le poumon de la planète part en fumée pour le profit de SANDERS.
- Manipule, fragilise et réduit les éleveurs en manœuvres dans des rôles financièrement risqués au travers de contrats de dépendance.
- Promeut les fermes-usines, les systèmes hors sol, et l'industrialisation d'échanges commerciaux planétaires pour augmenter ses profits.
- Occupe, via le président d'AVRIL, un siège au CA de la FNSEA et oriente les politiques agricoles et environnementales vers ses intérêts.

La Convention Citoyenne pour le Climat appelle d'urgence à l'abandon de l'agriculture chimique et de l'élevage intensif, et préconise un accompagnement et une transition complète vers des pratiques agroécologiques.

Faisons masse dans cette direction. Le sujet est transversal à beaucoup de luttes en cours : pour le bien-être animal, pour la préservation de l'air, des sols et des eaux, pour des paysans œuvrant à une alimentation saine au service des territoires et des populations, pour la liberté de la presse, pour la fin des algues vertes, contre l'extinction du vivant, contre la déforestation, ...

Il sera possible de venir avec l'attestation de la LDH ou bien

avec un mot manuscrit et signé expliquant que la liberté de manifester est un droit constitutionnel inaliénable. ICI : www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2021/04/Attestation-de-placement-6-avril-2021.pdf